

La direction nationale de la CGT Finances Publiques, lors de sa réunion du 9 septembre dernier, a décidé de se prononcer contre la signature de l'accord PPCR. Son analyse a notamment mis en avant que si des avancées pouvaient exister dans le projet d'accord, celles-ci sont trop minimales et insuffisantes pour être satisfaisantes.

La CGT Finances Publiques a notamment souligné que le protocole ne répond pas à la question centrale du gel du point d'indice et des arriérés autour de celui-ci. Elle a également constaté que le projet s'inscrit pleinement dans la logique des différentes réformes engagées dans l'organisation de l'Etat, ce texte constitue donc un danger pour le statut et les statuts particuliers.

En ce sens, la CGT Finances Publiques partage pleinement la décision de la CGT de refuser d'apposer sa signature sur le protocole d'accord élaboré par le gouvernement.

Pourtant, Manuel Valls a décidé unilatéralement de passer au-dessus de la loi de modernisation du dialogue social en modifiant le périmètre de calcul de ce qu'est un accord majoritaire. Pour lui, il est important de mettre en avant l'idée que la négociation se traduit par des compromis et avancées.

Pour la CGT Finances Publiques, il n'y a qu'un pas, que nous refusons de franchir, entre compromis et compromission...

La suite dans le document à télécharger

fichiers:



[Télécharger 151005-16h-ppcr_deni_de_democratie--mob.pdf](#) (468.66 Ko)

Public: [Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
